



CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE

## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLES 2017-2020

C N L R – 9/10/2021

*Drinking- ( Cooking )*

Grade : 5C - Code : CL



### 1. **REGLES** Horaire et coefficient

2.

	01h07	0,69m	
Sam.	<b>07h01</b>	<b>6,36m</b>	<b>105</b>
<b>09</b>	13h26	0,74m	
	<b>19h19</b>	<b>6,30m</b>	<b>101</b>

### 5. **PROGRAMME DES COURSES**

5.2 Le signal d'avertissement de la première course chaque jour sera fait à 10 h 25 à proximité de la bouée W Minimes ].

### 8. **LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi défini :**

- **Départ entre la bouée conique orange babord et W Minimes à tribord,**
- **Bouée 1 verte du chenal de La Rochelle à contourner et laisser à tribord,**
- **Longe Sud Boyard à laisser à tribord,**
- **Longe Nord Boyard à laisser à tribord,**
- **Arrivée bouée W Minimes ( voir § arrivée )**
- 
- **Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre ane**

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre annexe des Instructions de course : [annexe PARCOURS](#))  
Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au moins 15' avant le départ.

### 9. **MARQUES**

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de dégagement</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée conique orange à laisser à babord Bouée des minimes à laisser à Tribord :	Verte du Chenal	Voir annexe balisage	Babord : Bouée des minimes

### 10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

### 11. **LE DEPART**

11.1 La ligne de départ sera bouée orange à laisser à babord et W des minimes à laisser à tribord (bateau comité en viseur).

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

Parmi d'autres modalités, une procédure de départ au lièvre pourra être choisie.

### 13. **L'ARRIVEE**

13.1 Sauf décision différente du comité, la ligne d'arrivée est matérialisée par la bouée W Minimes à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et la pointe du phare du Bout du Monde à laisser à tribord.

13.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée

**Cercle Nautique de La Rochelle**  
Tel : 05 46 34 55 74 (répondeur)

20 avenue de la Capitainerie  
mail : [contact@cnlr.fr](mailto:contact@cnlr.fr)

17000 LA ROCHELLE  
site : [www.cnlr.fr](http://www.cnlr.fr)

Association loi 1901 Affiliée à la FFV sous le n° 08.17054 et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports n° 98.17015

**18. REGLES DE SECURITE** (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

18.1 CANAL VHF 72 et canal de dégagement 8

18.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

18.1b Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

18.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Arbitres désignés : [Duchêne Gérard ] Président du comité de course - tél : 06 11 96 17 51

**Proclamation des résultats et dégustation de vos cocktails 18h30 au club.**